

2B-EQUILIBRE

SARL Au capital de 1000 €

Siège Social : 1 impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen

788 655 108 RCS de Rouen

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de dissolution

Procès-verbal du 31/08/2024

Gérants présents :

Monsieur BATELIER Franky Charly, demeurant au 1 impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen, né le 05/1978 à Deauville, de nationalité Française.

Madame BAI Virginie Caroline, demeurant au 1 impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen, née le 09/1973 à Ouled boughalem, de nationalité Marocaine

L'an deux-mille vingt-quatre, le 31 Aout 2024 à dix-heures, la société **2B-EQUILIBRE**, société de droit français dont le siège social est situé au 1 impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen, représentée par Monsieur BATELIER Franky Charly.

Le gérant de l'entité 2B-EQUILIBRE SARL, doit se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution et liquidation anticipée de la SARL.
- Désignation et pouvoirs des liquidateurs.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première résolution

Le gérant décide la dissolution liquidation anticipée de la société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Monsieur BATELIER Franky Charly Demeurant : 1 impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen est désigné en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le liquidateur qui représente la société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus

étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible. Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le siège social reste fixé au 1 impasse du Triège des Sapins 76000 Rouen où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième décision

Le gérant confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De toutes les décisions ci-dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les gérants.

Fait en 5 originaux

A Rouen

Le 11/09/2024

Monsieur BATELIER Franky Charly

Franky Batelier